

Décision

Générale

colonial

Décision n° 93-140-1908 Mutation.

n° 93-140-1908

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

1 juin 1908

Numéro JO

n° 140 du 01/07/1908

Date du numéro

1 juillet 1908

TEXTE INTÉGRAL

M. Bar. agent de la Cie de l'Afrique Occidentale, est nommé membre de la commission de la Propriété foncière, chargée d'établir le rôle de la taxe locative sur la propriété bâtie pour l'année 1908, en remplacement de M. Vigier, démissionnaire.